

Télégramme de Maurice Schumann à Roger Seydoux de Clausonne sur la coopération irako-soviétique dans le domaine pétrolier (Paris, 27 juin 1969)

Légende: Le 27 juin 1969, Maurice Schumann, ministre français des Affaires étrangères, adresse à l'ambassadeur de France à Moscou, Roger Seydoux de Clausonne, un télégramme dans lequel il revient sur l'ouverture à Moscou de négociations entre une délégation économique irakienne et les autorités soviétiques. S'inquiétant de la prise d'influence de l'URSS en Irak, Maurice Schumann veut notamment empêcher tout nouvel accord irako-soviétique en matière de gisement de pétrole.

Source: M. Schumann, Ministre des Affaires étrangères, à M. Roger Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France à Moscou: Paris, 27 juin 1969, 21h07, T. nos 1133 à 1137. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1969, Tome I, 1er janvier-30 juin. Paris: Imprimerie nationale, 2011. Numéro du document 453. pp. 1031-1032.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_maurice_schumann_a_roger_seydoux_de_clausonne_sur_la_cooperation_irako_sovietique_dans_le_domaine_petrolier_paris_27_juin_1969-fr-7316f92a-95bd-4c5a-bd44-305b22307ccf.html



Date de dernière mise à jour: 07/11/2016

453

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
 À M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À
 MOSCOU

T. n^{os} 1133 à 1137

Paris, 27 juin 1969, 21 h. 07.

Je me réfère au télégramme n^{os} 473 à 478 de Bagdad et au télégramme n^o 2968 de Moscou¹.

Venant aussitôt après la signature de l'accord concernant le gisement de pétrole d'Al-Halfaiyah, la négociation qui vient de s'ouvrir à Moscou entre l'importante délégation dirigée par le général Ammash et les autorités soviétiques pourrait bien conduire à de nouveaux développements de la coopération irako-soviétique dans le domaine pétrolier. Comme l'écrit notre ambassadeur à Bagdad, il n'est pas exclu qu'elle aboutisse à un accord pour la mise en exploitation du gisement de Roumeilah².

Bien que les réserves de ce gisement soient considérables et que sa production puisse être portée facilement à plus de quarante millions de tonnes par an, la plupart des compagnies membres de l'IPC³ ne paraissent pas mesurer exactement la portée qu'aurait un tel accord s'il venait à être conclu. Disposant actuellement de ressources de pétrole brut surabondantes, elles ont manifestement tendance à donner la première place dans leurs préoccupations aux difficiles problèmes de commercialisation auxquels elles sont confrontées, à surestimer en conséquence les difficultés que rencontreraient les Soviétiques pour résoudre les problèmes de cette nature, et donc à sous-évaluer l'intérêt que présenterait pour ceux-ci un accord de grande envergure avec l'Irak.

L'enjeu de la partie qui se joue actuellement est cependant essentiel et les gouvernements occidentaux ne peuvent donc à notre sens s'en désintéresser en laissant aux seules compagnies la responsabilité des intérêts occidentaux dans l'affaire.

Avec le contrôle d'une large part des ressources pétrolières de l'Irak, l'Union soviétique disposerait, pour son action dans le Golfe Persique et dans l'Océan Indien, d'une base de départ dont la valeur est sans commune mesure avec les estimations auxquelles peuvent conduire des calculs purement mercantiles portant sur la rentabilité immédiate du gisement de Roumeilah. Davantage encore que l'affaire du barrage d'Assouan en son temps, la main mise des Soviétiques sur ce gisement serait de nature à affecter de manière durable l'équilibre du Moyen-Orient.

¹ Dans ces télégrammes non reproduits, il est question de la venue à Moscou d'une délégation économique irakienne conduite par le général Ammash, premier ministre adjoint, accompagné par le ministre du pétrole, le ministre de l'Économie et le président de la Compagnie nationale pétrolière.

² L'Irak a proposé à la France de développer l'exploitation des gisements de Roumeilah à l'été 1967. Mais le gouvernement français décline l'offre et c'est finalement l'URSS qui, pour l'essentiel, se verra confier le soin d'exploiter ces gisements.

³ IPC : *Iraq Petroleum Company*.

Est-il encore temps pour les gouvernements occidentaux d'agir pour prévenir un accord irako-soviétique d'une telle portée ? Dans l'affirmative, de quels moyens d'action pourrions-nous disposer et comment conviendrait-il de les mettre en œuvre ?

Nous n'avons pas de réponse toute faite à ces questions. Mais elles nous paraissent mériter que les gouvernements principalement intéressés y réfléchissent, se communiquent réciproquement les informations dont ils peuvent disposer et procèdent aux échanges de vues nécessaires pour harmoniser leur appréciation de la situation et, le cas échéant, leur action.

Vous voudrez bien faire part au gouvernement du pays de votre résidence de notre sentiment à ce sujet en lui indiquant que nous souhaiterions savoir si ses informations et son analyse de la situation le conduisent ou non à des conclusions qui concordent avec les nôtres.

(Collection des télégrammes, 1969, Moscou)